



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1294-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la greffière de la Ville de Contrecoeur, que lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 1294-2023 modifiant le règlement 1111-2018 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Contrecoeur, afin de majorer certains tarifs.

QUE le règlement est disponible pour consultation à la mairie de Contrecoeur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur, durant les heures normales d'ouverture de bureau et sur demande par courriel à greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, LE 21 MARS 2023.

La greffière,

Me Magalie HURTEAU